

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 23 JUILLET 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, MM. LACASSAGNE, CÉLAN, Délégués Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. ESPILONDO, LABAYLE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, POMMIEZ, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, ROUX, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUHEYTS, Mmes CASTEL, LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. ESPILONDO à M. VOISIN ; M. ETCHEGARAY à M. MILLET-BARBÉ ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CÉLAN ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

O/J N° 35 - URBANISME - BAYONNE.

CHEMIN DE SAINT BERNARD - ACHAT DE TERRAIN A LA COMMUNE DE BAYONNE -
COMPLEMENT DE DESIGNATION DE PARCELLES.

Monsieur GOUFFRANT présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Communautaire du 04 juin 2010 a approuvé l'acquisition à la Commune de Bayonne d'une propriété bâtie située chemin de Saint Bernard à Bayonne, d'une superficie de 11 268 m² au prix de 468 000 €.

Il a été omis, dans l'énumération de la désignation du bien, deux parcelles, AC 230 et AC 231.

Le Conseil Communautaire est invité à compléter la désignation des parcelles à acquérir portées dans la délibération du 04 juin 2010 comme suit : «un ensemble immobilier situé chemin de Saint Bernard, cadastré section AC69 (901m²), AC70 (2 587m²), AC71 (127 m²), AC72 (18 m²), AC125 (2 450 m²), AC137 (220m) et AC94 (2 095 m²), AC 230 (85 m²), AC 231 (2 785 m²) ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 27 JUIL. 2010

Publié le 27 JUIL. 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président

Pierre GRENADE

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLLET BIARRITZ
Numéro de l'acte	253
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	3.1 - Acquisitions
Objet de l'acte	O/J N 35: Achat de terrain à la commune de Bayonne. Complément de désignation de parcelles.
Statut de la transmission	7 - Transmis au Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-246400030-20100723-253-DE
Date de transmission de l'acte	27/07/2010
Date de réception de l'accuse de réception	